

20 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2006](#)

## Port d'arme des agents de gardiennage

### Autorisations de port d'arme octroyées aux agents de gardiennage

#### Autorisations de port d'arme octroyées aux agents de gardiennage

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le modèle des autorisations de port d'arme pour les agents de gardiennage. Il s'agit d'insérer l'autorisation de port d'arme sur la carte d'identification qui est déjà utilisée dans le secteur de la sécurité privée. L'avantage de cette option réside dans le fait que les agents de gardiennage qui portent une arme dans le cadre de l'exercice de leurs activités, ne doivent présenter qu'un seul document. Cette carte d'identification est hautement sécurisée contre les faux ou les manipulations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe